

Le rêve et la loi

Aménagement du territoire. La volonté de gérer rationnellement l'occupation du sol, exprimée il y a bientôt vingt ans, se heurte à des difficultés de concrétisation. A ce jour, seule une petite minorité de cantons a élaboré un plan directeur. Au dernier pointage, les réserves de terres cultivables n'atteignent pas, dans plusieurs cantons, le niveau minimum fixé par la Confédération.

Politique agricole. Malgré l'introduction du contingentement laitier, le montant des subventions fédérales a battu tous les records l'an dernier. Dans ce secteur ultra-réglementé, la surproduction — viande et céréales notamment — est une menace endémique.

Politique régionale. Les efforts financiers consentis n'empêchent pas le fossé de se creuser entre les régions du pays et la population de se concentrer dans les zones urbaines, alors que des régions se meurent d'hémorragies démographiques.

On pourrait continuer la liste. Signalons encore, pour mémoire, les difficultés rencontrées par l'Etat dans la gestion de la conjoncture économique: souvent en retard d'une évolution, l'intervention publique déploie ses effets à rebours du bon sens et provoque des résultats inverses de ceux qui sont recherchés.

Echec des politiques publiques. Le phénomène n'est pas propre à la Suisse. Les études empiriques menées aux Etats-Unis et en Allemagne notamment livrent des résultats concordants: effets décevants mesurés aux ambitions affichées.

La grande frénésie qui a saisi les pays industrialisés, en particulier dans les années soixante, cette

volonté collective de façonner, de planifier l'avenir dans les grands domaines de la réalité sociale, s'est essoufflée à l'épreuve des faits.

En Suisse, c'est l'idéologie de l'Exposition nationale de 1964 — grands objectifs collectifs dans la croissance —, c'est la décision unanime de construire un réseau de routes nationales qui illustrent cette époque. Les conceptions globales représentent le dernier avatar de cette approche volontariste; elles ne seront probablement jamais concrétisées; le projet de révision totale de la Constitution fédérale est en rade; les conceptions globales de l'énergie, des transports, des médias ne déterminent pas les politiques réelles dans ces secteurs, qui se développent à tâtons, au coup par coup.

On entend d'ici les ricanements suffisants des partisans de l'Etat minimum. N'ont-ils pas toujours affirmé la vanité des buts collectifs et l'incapacité de l'Etat à intervenir dans les modalités subtiles du fonctionnement de la société? N'ont-ils pas insisté sur la supériorité des lois du marché, seules capables de répondre aux besoins et aux aspirations de chacun?

Le recours au mythe de la régulation spontanée, de l'action collective comme simple addition des comportements individuels, renvoie à une autre idéologie; elle fait l'économie d'un diagnostic.

Le diagnostic, précisément. Il est multiple et à plusieurs niveaux. Les buts des politiques publiques sont ambitieux, trop peut-être; ils promettent plus qu'ils ne peuvent tenir. Leur degré de généralité crée le consensus, mais voile les difficultés de leur réalisation. Les instruments choisis sont inadéquats; la loi, générale et abstraite, est un outil rigide, rapidement mis en échec par la complexité et l'évolution rapide de la réalité à laquelle elle s'applique. Le consensus provisoirement atteint se

SUITE ET FIN AU VERSO

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 772 2 mai 1985

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 40 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Alfonso Jimenez

Le rêve et la loi

désagrège dans l'application de la loi, les intérêts régionaux et particuliers refont surface. Voilà quelques-unes des raisons qui expliquent le désenchantement à l'égard de l'Etat et de son action.

Pas question de retour à un Etat de nature mythique où intérêts et besoins s'adapteraient comme par miracle, pour le plus grand bien de la collectivité. Les enjeux sont trop importants, aussi bien économiques qu'écologiques. A ce niveau, on ne le

sait que trop bien, la liberté ne profite qu'aux puissants.

Des buts moins ronflants, plus opérationnels, discutés dans le détail de leur concrétisation, adaptés continuellement. C'est probablement la voie à défricher pour jeter les bases d'une action publique adaptée à la complexité de la société moderne. Des lois plus souples, moins définitives, précisées au fil de leur confrontation avec la réalité à laquelle elles s'appliquent. Certes, cette manière de voir peut heurter notre conception du droit et de l'Etat de droit. Mais l'action politique — l'expression d'une volonté d'agir collective — exige peut-être d'autres formes que celles héritées de la Révolution française. A nous de les imaginer, aux juristes de se mettre au travail.

J. D.

MONTAGNES, FLOTS ET CENTAINES DE MILLIONS DE FRANCS

Contingentement laitier: louables intentions et effets pervers

Le compte laitier faisait récemment la «une» de l'actualité. Ce n'était pas la première fois, ni la dernière, on s'en doute. Reste qu'en 1984, il a battu tous les records: 814 millions de francs suisses. C'est le coût total de la commercialisation de la production laitière.

La Confédération a déboursé à elle seule 514 millions pour équilibrer ce compte; les producteurs y sont allés d'une soixantaine de mil-

lions; et le solde représente le prix payé par les consommateurs.

Pourtant, avec l'introduction, en 1977, du contingentement — le prix garanti ne l'est que pour une quantité fixe — on avait cru pouvoir assainir le marché!

Comment en est-on arrivé là? Et comment ça fonctionne, ou ça ne fonctionne pas. Quelques données de base pour apprécier l'«actualité».

1. Un vieux débat

Le contingentement laitier par exploitation apparaît dans les années trente déjà. Il disparaît avec la guerre. En 1968, c'est la montagne de beurre. Une base légale est créée pour le contingentement, mais elle n'est pas utilisée, car la production se «normalise». Le débat reste pourtant ouvert: le Conseil

fédéral et les milieux agricoles sont opposés à cette mesure; elle est brusquement imposée en 1977 par un arrêté urgent et elle entre dans le droit ordinaire en 1979¹.

Que s'est-il passé en dix ans? De 1970 à 1975, la part de la Confédération au compte laitier passe de 126,7 à 375,8 millions de francs. Responsable au premier chef: la mise en valeur du beurre et du fro-

mage — une expression pudique pour exprimer l'abaissement du prix de vente de ces produits. C'est que le marché est saturé; la consommation stagne, alors que pendant la même période, la production continue de croître de 13%.

2. Pourquoi tant de lait?

On essaie alors différentes mesures pour endiguer ce flot de lait: limitation volontaire, quantités indicatives pour les fédérations laitières, retenue au producteur au titre de la mise en valeur, primes aux détenteurs de bétail qui renoncent à la production laitière, augmentation des prix à la production de viande de bœuf et des produits végétaux. Rien n'y fait.

Selon les règles de l'économie de marché, lorsque l'offre dépasse la demande, les prix doivent baisser et provoquer une baisse de l'offre, avec à la clef la disparition d'un certain nombre de producteurs. Mais la politique agricole postule le maintien d'un grand nombre d'exploitations de type familial et garantit à l'agriculteur suisse un niveau de revenu grâce à une politique des prix fixée autoritairement. Ajoutez-y une augmentation croissante de la productivité et un marché saturé et vous avez l'explication des montagnes et des flots.

3. Objectifs contradictoires

Si, en gros, il y a accord sur les objectifs à attendre, des divergences subsistent sur l'importance relative de chacun d'eux.

Pour le Conseil fédéral, il s'agit surtout de stabiliser, puis de réduire les coûts supportés par la Confédération en limitant la production à 27 millions d'hectolitres.

Les milieux agricoles insistent, eux, en premier lieu sur la garantie du revenu de l'agriculteur. Mais si la production baisse, il faudra alors augmenter les

¹ Données tirées d'une étude non encore publiées sur le contingentement laitier, par H. Hauser, K. Koch et F. Stahel, de l'Université de Saint-Gall.

prix pour maintenir le revenu. Et à nouveau la Confédération passera à la caisse. Cercle vicieux. De plus, on s'accorde sur le fait qu'il faut tenir compte de la situation particulière de l'agriculture de montagne — pas d'alternative véritable à la production laitière —, favoriser les petites et moyennes exploitations plus dépendantes du revenu laitier, calculer aussi les «aides» en fonction des capacités de production fourragère des exploitations.

Beaucoup d'espoirs et beaucoup de contraintes au berceau du contingentement laitier.

4. Self-control paysan

Où les producteurs participent à l'élaboration de la réglementation qui leur est imposée.

En 1977, le temps presse, mais l'information manque. Pour fixer un contingent de production à chaque exploitation, il faut des données sur ces exploitations. Ce sont les producteurs qui vont les fournir: quantités de lait livrées depuis 1974, surfaces agricoles utiles, têtes de bétail, capacité des étables. Ces données, transmises à l'Office fédéral de l'agriculture, permettent de répartir les contingents. Mais les producteurs peuvent mettre en question cette première répartition schématique en faisant valoir leurs arguments auprès d'une commission de recours de leur coopérative régionale. Près d'un paysan sur deux a fait usage de cette possibilité.

Une fois le contingent définitivement fixé, le producteur est libre de livrer une quantité supérieure, mais le dépassement lui est payé à un prix inférieur. La centrale régionale tient la comptabilité et la transmet à l'Union centrale des producteurs de lait.

5. Quels effets?

Le contingentement n'a pas contribué à la stabilisation de la quantité produite. Les conditions météorologiques semblent avoir eu davantage d'impact que la réglementation fédérale.

Les exploitations familiales ont vu diminuer leur part à la production totale, et les grandes exploitations laitières ont été favorisées. Les exploitations à productions multiples, grâce au critère de la surface, ont pu accroître leurs livraisons de lait au détriment des exploitations purement laitières.

Le contingentement a eu quelques effets sur l'orientation de la production. Mais en général, les adaptations choisies par les paysans sont des adaptations provisoires: engraissement avec le surplus de lait, par exemple. En fait, il ne s'agit pas de changements structurels, et le retour à la production laitière reste facile, si les conditions de prix ou de quantités redeviennent favorables.

On a pu constater une transformation des surfaces en herbe en champs cultivés, mais surtout pour des cultures fourragères. Ainsi, malgré le contingentement, les cultures ont continué à se développer dans la perspective de l'économie laitière, le fourrage produit sur l'exploitation se substituant au fourrage acheté à l'extérieur.

6. Le paradoxe

La production laitière coûte cher à la collectivité, trop cher même. La productivité ne cesse d'augmenter. D'autre part, et une récente émission de «Temps présent» le montrait de manière convaincante, la qualité du produit est en baisse. Les fromagers se plaignent: pour produire la même quantité de fromage, il leur faut chaque année plus de lait. Le gruyère ne veut plus faire de trous: pauvreté bactériologique du lait, semble-t-il, due à l'alimentation du bétail.

Alors à qui profite la course à la productivité?

Pas aux producteurs à qui l'on reproche d'inonder le marché et de vider les caisses fédérales.

Pas aux consommateurs qui ne peuvent plus guère prendre au sérieux le slogan «le lait, c'est naturel». Jusqu'à quand va durer ce paradoxe?

SOLFÈGE POUR SOMNAMBULES

L'anxiété

Il est plus difficile de manger son chapeau que d'aller au cinéma, mais il vaut mieux se ronger les ongles que d'avalier son bras, c'est ce que je dis toujours aux petites filles anxieuses.

L'anxiété est ma maladie à moi. J'ai très peur de tout partout, je file quand on m'appelle, je suis traqué, je cours où je peux. Je n'écris même pas ce que je veux, la tête ailleurs, le palpitant dérangé. Ah siècle cruel! donne-moi plus de douceur, je crève! J'ajouterai en substance qu'il m'est effectivement arrivé d'avalier non pas mon chapeau mais ma casquette, voyez donc l'étendue du désastre.

L'anxiété dévore les faibles et les sans-abri. Les gros, les forts, les costauds, les porcs, les salauds, lanceurs de javelot adorés des femmes épanouies ignorent les effets de ce mal. Ils ont de la chance. Mais il y a vraiment des spécimens humains admirables, sûrs d'eux-mêmes et de leur ânerie proverbiale, immuables comme des tombes, inattaquables, impavides et aptes à mastiquer du béton. Voilà. L'invective, la provocation, le dépit m'arment la plume pour essayer d'égratigner des êtres supérieurs, qui me dépassent et m'écraient sans condescendance. L'insulte est l'arme des faibles. Je sais. Mais tout est prévu, programmé, calculé, pour transformer les hommes en serpillères. Rendons simplement hommage aux gros porcs satisfaits.

Tu as raison, dit l'autre, certains supplices sont plus insupportables pour un gringalet que pour un chien.

Et les tartes à la crème sur le coin de la gueule ne font pas toujours rire.

Une limace dans une chaussette n'est pas forcément agréable.

Alfonso Jimenez

HÔTES

Sans lobby

Qu'allait-on vous raconter! Les saisonniers en Suisse? N'écoutez pas les mauvaises langues (DP 770, «Minimum vital»). Écoutez plutôt les voix «responsables». Et voici ce que ça donne, dans le «Journal suisse des entrepreneurs» du 5 avril (cité par «FOBB», l'intéressant hebdomadaire du Syndicat du bâtiment et du bois, n° 92): «Il est bien évident que les quelque 100 000 saisonniers qui travaillent annuellement en Suisse ne jouissent pas d'une qualité de vie exceptionnellement haute. En majorité, ils ne la recherchent pas non plus et

jamais un seul de ces travailleurs n'a été contraint de revenir travailler en Suisse. En les accueillant, notre pays — si certaines branches, telles la construction et l'hôtellerie par exemple, bénéficient de leur travail, reconnaissons-le — permet aussi à ces personnes de trouver un emploi, très bien rémunéré comparativement aux salaires versés dans leur pays.» Moralité, si on comprend bien: attendons pour changer quoi que ce soit, que ces gens-là se plaignent... Et qui leur permettrait de se faire entendre, donnant de la voix plus haut que les intérêts supérieurs de la Suisse prospère et organisée, couvrant la sempiternelle réponse «s'ils ne sont pas contents, qu'ils retournent chez eux!», alors là: mystère. On connaissait les sans-logis; il y a aussi les sans-lobby, un sort peu enviable dans une démocratie avancée.

TOUT NOUVEAU, TOUT BEAU

Objectivité pronucléaire

A grands coups de circulaires adressées aux bienheureux inscrits sur divers fichiers d'associations, on annonce la création, formellement survenue le 28 août dernier, d'une Association suisse des économistes de l'énergie. Autant dire le «swiss chapter», 40^e du genre, de l'International Association of Energy Economists (IAEE).

Buts de l'association nouvelle: avant tout «la formation d'un forum pour discuter des problèmes d'économie énergétique sur une base interdisciplinaire» et «l'amélioration de la compréhension de l'économie énergétique par le public».

Autoportrait: «L'association (suisse, Réd.) est, au sens d'une organisation professionnelle, une plateforme pour les idées les plus diverses. Mis à part ses liaisons avec l'IAEE, elle est absolument indépendante. Elle est en particulier neutre des points

de vue politique et confessionnel, et ne défend aucun intérêt commercial. Ses activités se concentrent sur l'information objective contribuant à l'intégration des divers avis.»

Dont acte. Mais le lecteur attentif notera que le comité comprend, sous la présidence du professeur Bruno Fritsch, de l'EPFZ, huit messieurs qui sont membres ou proches du Forum suisse de l'énergie, lieu de rassemblement de tous les promoteurs de l'électro-nucléaire helvétique.

Pour que tout soit clair, précisons que ledit forum et l'association nouvelle partagent la même case postale et le même numéro de téléphone.

A noter enfin que, dans la dernière livraison de ses «Nouvelles de l'énergie», le Forum suisse de l'énergie rejette formellement toute idée d'extension de centrale sur site actuellement en exploitation. Cela ne ferait que «déménager l'opposition» et obligerait à reprendre la procédure d'autorisation à zéro. En bref: «Leibstadt II? Beznau III? Une bonne idée pour la prochaine centrale après (souligné par FSE) Kaiseraugst!».

Voilà ce qui s'appelle de l'acharnement prospectif.

TRANSJURA

La multiplication des millions

Donc, la France a retiré le projet d'avenant à la convention franco-suisse sur la double imposition et, du même coup, l'accord passé avec les cantons limitrophes sur l'imposition des frontaliers¹.

Décision justifiée, après le refus du Conseil national d'entrer en matière et après les premiers travaux négatifs de la commission du Conseil des Etats. Décision légitime devant le mépris de la droite alémanique et genevoise, exigeant du ministre français responsable des précisions écrites et officielles quant à l'interprétation des textes, pour mieux les déclarer, une fois obtenues, sans portée juridique. Muflerie.

Dès lors les cantons retrouvent leur liberté pour traiter directement et séparément le problème des frontaliers, qui ne dépend que d'eux, avec l'accord du seul Conseil fédéral. Cette capacité d'initiative est une chance. Elle dépasse le domaine fiscal et l'encaissement des millions en jeu.

QUELLE RÉGION?

La frontière commune avec la France ne délimite pas une seule et unique région. Le Valais est lié à la Savoie; Genève domine sa propre «regio», qui englobe des frontaliers travaillant sur Vaud, dans le district de Nyon. A l'autre bout de la chaîne, Bâle-Ville et Bâle-Campagne animent une autre région, distribuant une masse salariale presque aussi importante que les montants genevois.

De la Vallée de Joux à Delémont se définit une

¹ Voir DP 757: «Scènes de la vie parlementaire. Relations fiscales entre la France et la Suisse: des lobbies au travail» (cantons face aux Chambres) — Annexe. Une trentaine de millions dans le bleu (imposition des frontaliers (tableau) et DP 759: «Jeux de frontières. Gilbert Coutau contre les cantons romands.»

région particulière, le canton du Jura ayant toutefois, par l'Ajoie qui est transjurassienne, par le Territoire de Belfort qui est très proche, des intérêts propres dans certains domaines.

Les caractéristiques de la région jurassienne, liée à la Franche-Comté, sont une faible densité de population, qu'expliquent la géographie, une baisse démographique dont la crise horlogère est la cause, un amenuisement de la participation au trafic international, dont les nœuds et les aiguillages convergent sur Bâle ou Genève.

Mais souvent, aussi, les liens transfrontaliers, ceux des hommes, des travailleurs, sont plus étroits, moins anonymes, nullement noyés dans la masse des grandes cités.

Si les cantons jurassiens reprennent l'initiative, ils devront adapter leur politique à ces données-là. Saluons, dans ce sens, la naissance de la commission Franche-Comté-cantons suisses (rendue possible par la régionalisation française) et qui créera un cadre institutionnel pour la discussion des intérêts communs.

ET QUELLE POLITIQUE?

Fiscalement, il n'est pas souhaitable que les cantons cherchent à faire une affaire par une imposition forte des frontaliers. Les charges réelles demeurent celles des communes de domicile et les cantons ne peuvent prétendre encaisser la part de l'Etat français — ce que Genève fait pour son plus grand profit, même si elle doit prendre des engagements supplémentaires en matière d'enseignement, de formation professionnelle, d'hospitalisation, etc. Le rapport de force économique est différent: Vallorbe, Sainte-Croix, Le Locle ne sont pas des mégapoles!

En revanche, ce qui intéresse la région jurassienne, c'est d'être maintenue sur les axes internationaux qui lient le Nord-Ouest au Sud-Est, Paris à Milan. Or, dans une nouvelle négociation, l'argent de

l'imposition des frontaliers pourrait être la chance d'une accélération ou d'un démarrage de grands travaux.

Admettons que la somme disponible soit d'une dizaine de millions de francs suisses; elle permettrait d'abaisser au taux exceptionnel de 3% des emprunts d'un montant global d'environ 400 millions émis sur le marché suisse.

De telles possibilités peuvent intéresser la SNCF pour une prolongation de la ligne TGV au-delà de Dijon jusqu'à Dole. De tels financements peuvent intéresser les sociétés d'affermage des autoroutes ou plus simplement la région Franche-Comté pour l'amélioration des liaisons autoroutières ou routières. Dans un pays qui comme la France souffre du chômage, y compris dans le génie civil, des occa-

EN BREF

La création d'entreprises «alternatives» modifie les rapports de travail. Les syndicats commencent à trouver des solutions. Un premier contrat a été conclu entre la FOBB et le Bureau de planification Aarplan. Actuellement, c'est le syndicat du livre et du papier qui est en tractations pour la conclusion d'une convention collective avec l'Imprimerie Ropress de Zurich, issue du mouvement de 1968.

* * *

Plusieurs cantons alémaniques s'intéressent aux mandats que les juges cantonaux exercent dans des conseils d'administration. A Zurich, ils doivent obtenir une autorisation du Grand Conseil.

* * *

Le photographe connu Michael von Graffenried et les ensembliers Erwin et Edi Franz ont consacré un article rédactionnel d'un supplément de la «Berliner Zeitung» à l'ameublement des logements de nos sept conseillers fédéraux. Les jugements ne traduisent pas un enthousiasme débordant pour le goût de nos dirigeants. Seuls le mobilier du couple Egli (Stilvoll = qui a du style) et celui du couple Aubert

sions de travail dont le financement serait assuré seraient exceptionnellement bienvenues.

Les cantons auraient, sans frais, car ils ont vécu jusqu'ici sans l'imposition des frontaliers, la possibilité d'élargir leur champ d'action, de donner à la politique régionale les moyens financiers, sans lesquels elle n'est qu'échange de propos de bonne volonté. Plusieurs projets, plusieurs formules sont possibles.

Mais il y a sur ce sujet une authentique complémentarité et solidarité régionale franco-jurassienne.

Ce serait aussi la réponse, positive, au dédain et à la désinvolture de la majorité des Chambres fédérales.

A. G.

(Geschmackvoll = de bon goût) sortent de l'ordinaire, ou en tout cas trouvent grâce aux yeux de ces spécialistes.

* * *

Départ prochain de Berne du centre principal en Suisse de l'agence de communications Young & Rubicam; il rejoint sa succursale de Zurich. Une trentaine de places de travail quittent Berne parce que les conditions économiques ne sont pas optimales. Quelle est la vraie capitale de la Suisse?

* * *

En marge de l'exposition Pierre Bonnard au Kunsthaus de Zurich, une exposition Alfred Jarry, ami de Pierre Bonnard. Découvert un texte «Protégeons l'armée» publié dans «La Revue Blanche» du 1^{er} mai 1901. Un extrait au moment où une initiative vise à supprimer l'armée suisse: «... Ainsi sera sauvegardée présente et durable la notion du *militaire*, indispensable au bonheur des hommes parce qu'elle implique la notion de *civil*.»...

* * *

La revue dérangeante uranaise «Alternative», fondée en 1973, vient de publier son 100^e numéro. Parution mensuelle actuellement.

EMPLOI

Banques: la croissance zéro

Pendant la campagne d'«information» précédant le vote de l'initiative socialiste sur les banques, celles-ci n'ont pas manqué de faire jouer la corde sensible de l'emploi: les banques, providence de l'industrie et garantes du maintien des postes de travail dans les secteurs menacés par la crise; les banques, employeur de l'avenir. Nous avons déjà dit dans ces colonnes combien ces diagnostics nous paraissaient suspects, et ne reflétant au mieux que le court terme.

Quelques mises à jour des chiffres pour l'année écoulée.

Au «classement» de l'indice de l'emploi (troisième trimestre 1975 = base 100) en 1984, ce sont les assurances qui arrivent en tête (127,1 points), devant les banques (125,8), ces deux branches menant le peloton des «services» (moyenne: 105,9 points), eux-mêmes évidemment loin devant l'industrie qui plafonne à 88,7 points (horlogerie en queue, 59,2 points).

Au décompte des personnes employées, on cite toujours l'explosion bancaire entre 1960 et 1983, de 30 500 salariés à 96 000, de 1,1 % de l'ensemble

de la population active à 3,2%. Des chiffres et des proportions incontestables, mais qui ne reflètent pas le constant tassement de la croissance des effectifs depuis quelques années: +45% entre 1965 et 1970, +4,5% entre 1970 et 1980, +3,2% entre 1980 et 1983 (+5,8% en 1981, +3,5% en 1982, +0,4% en 1983), et +0,4% en 1984. A quand l'arrêt de la croissance? Pour très bientôt, si l'on suit le président du conseil d'administration de la SBS (allocution du 2.4.1985, devant l'assemblée générale des actionnaires), faisant très pudiquement le point de cette question — nous citons:

«(...) Les banques ne manqueront pas de faire appel aux techniques de pointe dans tous les domaines où leur application se traduira par une plus grande rationalisation. En Allemagne fédérale, on estime que les possibilités de rationalisation réalisables par une plus grande automatisation des opérations de paiement et de la gestion interne ou encore par l'intermédiaire du Vidéotex (transactions boursières comprises) correspond à une économie de 20% des effectifs actuels. En Suisse, cette proportion est à peu près analogue. Ceci ne signifie pas qu'il faudra s'attendre à des licenciements, mais à l'avenir les banques assumeront certainement la croissance de leur volume d'affaires au moyen d'une amélioration de leur productivité.»

A bon entendeur...

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'œil du Conseil fédéral

Petit exercice de contrôle de l'application pratique d'une loi fédérale importante. Soit la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1980, après les péripéties que l'on sait. Ce texte compte parmi ses dispositions les plus cruciales un fameux article 24, stipulant, «grosso modo», que les cantons ne doivent

ni ne peuvent admettre qu'avec la plus grande réserve des exceptions au principe que toute construction ou installation que sa destination n'impose pas est exclue en zone agricole. Et les dernières instances cantonales (Conseil d'Etat ou tribunal administratif) sont tenues de signaler les autorisations exceptionnelles à l'Office fédéral d'aménagement du territoire; celui-ci peut former recours de droit administratif contre lesdites autorisations auprès du Tribunal fédéral. Construction juridico-administrative impeccable. En fait, on a appris de source officielle que certains

cantons appliquaient de manière très «lâche» cet article 24. En particulier, en 1983, quelque 11 000 demandes d'autorisation de construire hors de la zone à bâtir ont été présentées dans les cantons, avec pour résultat surprenant que 85% d'entre elles ont été agréées! Comparativement à 1982: une augmentation de 10% des projets de construction hors de la zone à bâtir...

D'où une rafale de questions (Lorétan) au Conseil fédéral. En substance: combien d'autorisations exceptionnelles et de violations depuis que la LAT existe? combien de transformation d'étables en maisons de vacances? les cantons se soumettent-ils bien à l'obligation d'annoncer les exceptions à l'Office fédéral ad hoc, et sinon, lesquels se montrent particulièrement réticents? comment remédier à ce laxisme, en admettant qu'il soit prouvé?

Une curiosité légitime, dès le moment où une loi existe. Les réponses du Conseil fédéral laissent entendre, en fait, que le dernier contrôle «bernois» est très aléatoire et que dès lors le droit de recours accordé à l'Office fédéral n'est qu'un leurre. Voyons cela de plus près:

— *Nombre d'autorisations et de violations.* Le Conseil fédéral: «(...) Même si l'Office fédéral de l'aménagement du territoire (OFAT) disposait du personnel requis pour un travail aussi considérable, un tel contrôle serait pour ainsi dire exclu puisque, selon les estimations, il s'agirait d'examiner quant au fond, avec effet rétroactif sur cinq ans, quelque 50 000 procédures d'autorisation de construire, relevant en partie de plusieurs instances cantonales.»

— *Transformations d'étables en maisons de vacances.* Le Conseil fédéral: même réponse que plus haut.

— *Cantons récalcitrants ou laxistes.* Le Conseil fédéral: «(...) Pour dresser une liste, l'OFAT devrait avoir une connaissance approfondie de l'activité des cantons en la matière, ce qui n'est

Eglise et classes

Dans *Etudes de Lettres*, revue de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne, intéressant article de Françoise Marinov-Ibl consacré à un parallèle entre le *Stiller* de Max Frisch et le *Je* d'Yves Velan, intitulé: *Aliénation et culpabilité*.

J'y lis ces lignes, qui donnent à réfléchir (à propos du roman de Velan):

«L'état de Disgrâce dans lequel se trouve le pasteur Jean-Luc Friedrich le sépare des hommes et surtout de la classe sociale à laquelle il appartient par son origine *et sa fonction* (c'est moi qui souligne), pour le rapprocher des pauvres, des opprimés, frappés comme lui du même regard réprobateur» (p. 38, numéro de janvier-mars 1985).

Devant une pareille phrase, je vois trois conclusions possibles:

— Ou bien M^{me} M.-I. se trompe complètement en «lisant» *Je* comme elle le fait. Si j'en crois cependant mes souvenirs, vieux il est vrai de vingt-cinq ans, son interprétation me paraît correcte.

— Ou bien Yves Velan donne une vision très fautive de la réalité vaudoise des années 50, et de l'Eglise en particulier — je ne me prononcerai pas sur ce point.

— Ou bien M^{me} M.-I. lit correctement, et Yves Velan peint très fidèlement la réalité qu'il a choisi de représenter. Et alors... Et alors, que penser d'une société supposée chrétienne, et d'une Eglise, chrétienne elle aussi, où un pasteur appartient non seulement par son origine, mais par sa fonction à la classe — au fait, quelle classe? la classe dominante, la classe aisée, la bourgeoisie en un mot — et ne doit qu'à un état de «Disgrâce» de se rapprocher des pauvres et des opprimés? Je laisse à chacun le soin de répondre. Et bien sûr, on peut estimer que depuis vingt-cinq ans, les choses ont changé. Quant à moi, il m'est arrivé quelquefois de me demander quelle place serait accordée à Marie-Madeleine dans les différentes cérémonies officielles auxquelles l'Eglise se trouve obligée de prendre part.

J. C.

Si l'album de BD se porte bien, atteignant des tirages souvent supérieurs au million (un Lucky Luke «fait» 60 000 ventes en Romandie), la presse BD reste fragile, notamment en raison du peu de pub (0,3% des annonces-presse). Pourtant, en 1981, les 185 journaux de BD paraissant en français totalisaient un tirage global annuel de 93 millions d'exemplaires pour la France, la Belgique et la Suisse.

NOTES D'ÉCOUTE

L'anarchie en chansons

Les «Edizioni Antistato» (pas besoin de traduction!) ont édité une cassette intitulée «Cantare l'anarchia» à l'occasion du congrès anarchiste international de Venise, en 1984. Les militants, les chercheurs, les sociologues et les historiens disposent ainsi d'une collection de 14 chants de la fin du 19^e et du début du 20^e siècle. Il y en a en italien, dont le nostalgique «Addio Lugano bella», en espagnol (d'Argentine et d'Espagne), en anglais (des Etats-Unis), en yiddisch et, bien entendu, en français: Le triomphe de l'anarchie, La Ravachole, sur la musique de la Carmagnole et, heureusement, la Jurassienne, que certains intitulent — sur la base du refrain — «Ouvrier, prends la machine! Prends la terre, paysan!». Jean Vincent fait allusion à ce chant dans son récent volume de souvenirs (adresse utile: C.I.R.A., case postale 51, 1211 Genève 13).

Ajoutons, à propos du C.I.R.A. (Centre international de recherches sur l'anarchisme) que son 40^e bulletin mentionne plus de 100 périodiques en cours, en provenance de vingt pays de tous les continents, sauf l'Afrique. A part quatorze pays d'Europe, notons le Costa Rica, le Mexique, le Canada et les Etats-Unis ainsi que le Japon et l'Australie où paraissent des périodiques anarchistes et libertaires, reçus par le C.I.R.A. Cette richesse de documentation ne corrige pas la précarité des ressources de ce centre scientifique.

C. F. P.

malheureusement pas le cas» (au total, on sait juste que 545 décisions ont été transmises par les cantons, à raison d'un peu plus d'une centaine par an). On a des «indices patents»; on est informé par des «voies officieuses», par des «particuliers»... Il y a les constatations du Tribunal fédéral lorsque des cas viennent à sa connaissance et qui note des cas d'interprétation «trop généreuse» de la loi. Il y a aussi l'indice de cette explosion du nombre des projets entre 1982 et 1983 (+10%). L'OFAT a bien tenté de réunir des données plus précises, mais «pour des raisons matérielles et de personnel, quelques cantons firent part de leur difficulté à livrer les informations demandées ou nièrent la nécessité de telles enquêtes».

Au chapitre *remèdes*: le bouquet, style cataplasme, nous citons, pour la caricature: «(...) Le Conseil fédéral suit très attentivement l'évolution relevée à cet égard dans les cantons. Comme cela a été le cas jusqu'ici, le Département fédéral de justice et police, par le biais de l'OFAT, demeurera en contact étroit avec les cantons et, par cette collaboration ainsi que les informations et recommandations nécessaires, contribuera à l'accomplissement de la loi.» Ainsi soit-il.

BD

Le fric partout

Certes, vous savez que l'art a son commerce, et la culture ses nécessités matérielles. Mais, pensez-vous, il doit bien y avoir encore des domaines qui échappent à l'emprise de l'«esprit d'entreprise». De moins en moins évident. Et, à chaque fois que l'état se resserre, «Le Mois» de la Société de Banque suisse vous le signale fidèlement. En février 1978 par exemple, il était question de «Sport et économie». L'année suivante (n° 7/8), on y parlait de «La mode en tant que facteur économique». Et voilà qu'en avril 1985 la très sérieuse SBS se penche sur l'Economie des bulles, traitant sous ce titre «quelques aspects économiques de la bande dessinée».

La Suisse à l'heure de Chicago

Elles font la «une» autour de toutes les grandes corbeilles du monde. Elles tiennent autant de place dans les préoccupations des courtiers que le cours du dollar. Elles vont inévitablement s'inscrire au programme des principales bourses suisses. Elles, ce sont les opérations à terme sur titres et devises. On connaît depuis longtemps ce genre d'affaires sur les marchés mondiaux des matières premières et autres denrées de base. Les métaux non ferreux, les céréales, les fibres textiles naturelles, les boissons tropicales, les boyaux de porc même, font traditionnellement l'objet d'achats et de ventes avant le terme de la livraison de la marchandise, qui change ainsi plusieurs fois de propriétaires (mais non de détenteur physique) avant de parvenir à son client final. Ces transactions préalables portent sur des «contrats», lots de volume et de qualité standard, qui passent ainsi sur le papier de mains en mains, avec à chaque fois en principe un plus ou moins joli bénéfice.

De la spéculation à l'état pur donc, encore raffinée ces dernières années par le système dit des «double options», qui permet de parier sur la hausse comme la baisse, en clair: sur le mouvement des cours, dans un sens comme dans l'autre. Seule la stabilité peut nuire aux intérêts du spéculateur qui a pris une double option (alors que le pays producteur et le client utilisateur d'une matière première redoutent l'un et l'autre la bougeotte des cours contre laquelle ils ne peuvent guère se prémunir).

LE TOUT-À-LA-CORBEILLE

Récemment, cette idée de vendre à terme (de 30 jours à un an au plus) a débordé les bourses aux marchandises pour gagner les bourses aux valeurs

et les marchés des devises. Tout naturellement, les grandes places où se négocient les principales matières premières et denrées de base (New York, Chicago, Londres) se retrouvent désormais en tête du classement provisoire pour le volume et la variété de ces opérations à terme du troisième type. Bien entendu, ceux qui opèrent sur des marchés dont le seuil d'entrée est particulièrement élevé (un seul contrat va chercher dans les dizaines de milliers de dollars) ne figurent pas parmi les plus démunis de la terre. Ils savent ce qu'ils font en pariant sur tout, du jus d'orange à la balle de coton, en passant par la livre sterling à trois mois, l'indice des actions cotées sur Amsterdam, l'or-métal ou l'or noir. La nouveauté, c'est l'arrivée de nouveaux clients sur ces marchés à la fois hautement spéculatifs et susceptibles d'amortir les risques monétaires: les investisseurs institutionnels anglo-saxons se hasardent désormais sur un terrain occupé jusqu'ici par les seules banques, maisons de courtage et autres sociétés spécialisées.

ON N'ARRÊTE PAS LE PROGRÈS

On n'en est pas encore là en Europe continentale, malgré les efforts tentés pour convaincre les assurances d'intervenir elles aussi sur les marchés à terme. Imagine-t-on un gérant de caisse de pension en train de spéculer sur le yen ou le caoutchouc, à supposer que l'Ordonnance II sur la prévoyance professionnelle et les statuts de sa caisse le lui permettent?

N'empêche que les bourses suisses se préparent activement à diversifier leur offre. Les corbeilles de Genève et de Bâle prochainement, celle de Zurich plus tard, vont s'installer dans de nouveaux locaux, dotés de tous les moyens de télécommunications, de calcul, d'affichage, etc., nécessaires pour réaliser, en plus des opérations classiques, des transactions boursières plus «modernes». La «Commission tripartite Bourse», qui réunit depuis

1982 les représentants des trois places précitées, étudie les problèmes posés par la mise en route de ces nouveaux genres d'affaires.

SPÉCULATION ET LOTERIE

Les problèmes techniques sont résolus, les questions commerciales se poseront le moment venu. Restent le droit, qui ne devrait pas faire de difficulté au pays du capitalisme libéral, et le fisc, dont l'attention ne peut manquer d'être attirée par une source sans doute intéressante. Comme on sait, la grande majorité des cantons n'imposent pas les gains de fortune privée réalisés lors de l'aliénation de valeurs mobilières, en bourse par exemple. A Zurich et Genève notamment, ces gains sont exonérés. D'où l'idée, évoquée à Genève, de soumettre les éventuelles futures opérations à terme à... l'impôt sur les gains de loterie; la spéculation n'étant qu'une forme de pari, le profit qu'on en tire s'apparente au lot gagné. Analogie vraisemblable, idée marrante, mais réalisation plutôt invraisemblable sur les bords du Léman après un arrêt du Tribunal fédéral rendu le 9 mars 1984: la Haute Cour a jugé pour le moins contestable l'imposition, pratiquée depuis plusieurs années dans le canton de Zurich, des gains sur les opérations boursières à terme assimilés à des gains à la loterie.

Côté Confédération, on observe les développements de la situation. On attend sagement de connaître les projets de la Commission tripartite. On ne peut guère en faire plus puisque les cantons demeurent seuls compétents en matière de surveillance des places boursières, — lesquelles ne manquent pas de se concerter à l'échelle du pays. Evidemment, Berne n'exclut pas de soumettre à l'impôt sur le droit de timbre les nouveaux titres négociables à terme.

Bref, ça bouge autour des corbeilles. Et pas seulement à Chicago.